AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 4 juin 1885

# Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 4 juin 1885

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation1 p. (28r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 4 juin 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52042

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>4 juin 1885</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Tisserant, Alexandre (1822-1896)</u>
Lieu de destination26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

## **Description**

RésuméGodin avertit Tisserant que la Société du Familistère est décidée pour une émission d'obligations d'une somme totale de 1 400 000 F. Il lui demande conseil à ce sujet.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

<u>Consultation juridique</u>, <u>Finances d'entreprise</u>

<u>Personnes citéesSociété du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail</u>

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise le 4 juin 6 s

Mon bien cher ami, La the du Familistère semble décidée à procéder à nome émission & obligations your une somme de 1 400 000 to quelles seraient la methode à suivre et les règles à observer? Pense, rous, du restes que notre ste puiss

le faire? Je n'ai
pas encore consulté
les lois à ce sujet
Réposite, moi au
plus vite et agrées
nos améties

En hate

M Visseraul.